

# Les fondamentaux de la laïcité

## Contexte

---

La loi n° 2021-1109 confortant le respect des principes de la République rend obligatoire la formation des agents publics au principe de laïcité. Le comité interministériel de la laïcité (CIL) du 15 juillet 2021, placé sous la présidence du Premier ministre, a arrêté 17 mesures visant à garantir le respect et la promotion du principe de laïcité et de neutralité des services publics. Parmi ces mesures, figure la formation de 100% des agents publics d'ici 2025 (mesures 5 et 6). Ce parcours de formation en e-learning permet de répondre à cette obligation légale auprès des agents de la fonction publique.

## Objectifs

---

Décrits ultérieurement

## Renseignements complémentaires

---

auto-formation 100% en ligne via la plateforme ANFH.

## Programme

---

- Une première situation pour commencer : Distinguez les applications des principes de la laïcité entre le cadre professionnel et le cadre personnel.
- Se positionner: Identifiez les grands principes de la laïcité en partant de vos propres connaissances.
- Découvrir les grands principes de la laïcité Découvrez les grands principes, les repères historiques et enfin les droits, obligations et règles applicable
- En pratique: analyser 6 situations Découvrez 6 situations d'agents amenés à se positionner sur les principes de laïcité : 3 situations impliquant des usagers et des agents, 3 situations impliquant des agents entre eux.
- Tester ses connaissances Clarifiez le vocabulaire en complétant une grille de mots croisés et testez vos connaissances en répondant à un quiz.

### MODALITES PEDAGOGIQUES:

- À partir de capsules interactives, vous découvrirez les grands principes de la laïcité et de neutralité.
- À travers des situations emblématiques impliquant des agents et/ou des usagers, vous appréhendez l'application de ces principes dans différents contextes.
- Vous alternerez entre des temps de formation et des temps d'auto-évaluation de vos connaissances (via des jeux et des quiz).

- Un carnet de bord est également mis à votre disposition afin que vous puissiez garder une trace de votre apprentissage.

**Public**

**Tout agent de la fonction publique à l'aise avec l'outil informatique.**

**Exercice**

**2024**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**Plateforme LCMS ANFH**

**Durée**

**NON CONNUE A CE JOUR**